



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE TAXI POUR STÉPHANE TAXI

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L.2213-2 du code général des collectivités territoriales,  
VU les articles L.3121-1 et suivants du Code des transports,  
VU les articles D.3120-12 à D.3120-15 du Code des transports,  
VU l'arrêté n°D1/B2/PC/OB2010-08 du 29 septembre 2010 portant réglementation de l'exploitation des taxis dans le département de l'Eure,  
**CONSIDÉRANT** la demande opérée par Monsieur Stéphane BASSET – Stéphane TAXI tendant à obtenir une autorisation de stationnement aux fins d'exercer l'activité de taxi sur la commune de Pont-Audemer,  
**CONSIDÉRANT** que la société Stéphane TAXI achète la licence n° 4 en date du 11 juin 2025,  
**CONSIDÉRANT** que le nombre d'autorisation délivrable maximum n'est pas atteint,

## ARRÊTE

**Article 1** : Le véhicule de la société Stéphane TAXI est autorisé à faire stationner un taxi sur le territoire communal pendant une durée de 5 ans à compter du présent arrêté.

**Article 2** : Le véhicule concerné par la présente immatriculation est le véhicule immatriculé GY-794-FG de marque Renault modèle Espace.

**Article 3** : La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

**Article 4** : Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement et adressé en copie à la préfecture du département et à la brigade de gendarmerie.

Fait à Pont-Audemer, le 10 juin 2025

Pour le Maire et par délégation, le 8ème Adjoint, en charge de la prévention et des sécurités

Dominique BURET

